

## ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR de la Faculté de Pharmacie

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;

**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;

Vu l'arrêté électoral en date du 31 janvier 2022 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

## Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège: B

Sièges à pourvoir : 10 titulaires

Inscrits: 78 Votants: 58

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages valablement exprimés : 58 Taux de participation électorale : 74,4 %

Ont obtenu:

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour la Faculté	58	S		10

## Sont élus :

Listes	Sièges 10	Noms		
			Titulaires	
		BAGHDIKIAN Béatrice	MAGALON Jeremy	
Pour la Faculté		HACHE Guillaume	DUCROS Caroline	
		BERTAUD Alexandrine	NICOLAY Alain	
		LAMY Edouard	ESTEVE Marie-Anne	
		CARRE Manon	PRIMAS Nicolas	

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 08/03/2022 ur le Président et par délégation, Le Doyen de l'UFR Pharmacie

ançoise DIGNAT-GEORGE

TE DE PHARM